

Compte-rendu de séance du conseil municipal

du mercredi 29 novembre 2017 à 20 h.

Présents : M. Roger REY Maire, MM. Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, Didier MENETRIER, Adjoints ; MM. Georges LAMBERT, Patrick HALTER, Jean-Louis LEMARCHAL, Brigitte ROZ-BRUCHON, Jean-Claude ROUSSEL.

Absents : Mmes Florence RESTELLI, Danièle TURBIARZ, Alice BENICHOUCORDELLIER.

Secrétaire de séance : Didier MENETRIER.

Procurations : 2

Mme Florence RESTELLI donne pouvoir à Mme Colette GUILLEMAUT.

Mme Danièle TURBIARZ donne pouvoir à Mme Michèle ANTOINE.

1 – Approbation du compte rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité

2 – Décision modificative N° 4 :

Monsieur le maire présente la décision modificative N°4 au budget principal.

Pour permettre le mandatement de la facture pour l'installation d'un interphone à l'école pour un montant maximal de 5 000 €, le conseil municipal décide des modifications budgétaires suivantes :

Compte 2151 voirie sécurisation RD 678 : -5 000 €

Compte 21312 interphone école élémentaire : +5 000 €

Celle-ci est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 – Recensement 2018 :

Monsieur le maire propose de nommer coordinatrice : Mme Dominique PERNOT, enquêtrices : Mmes Valérie DUCRET et Véronique DOURIAUD.

Concernant la prise en charge des frais, vu le montant alloué de l'état : 1 440 € (en baisse d'environ 20% par rapport au précédent recensement) après discussion entre les élus, il est décidé de limiter l'impact de cette baisse aux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de nommer Mme Dominique PERNOT comme coordonnatrice et Mmes Valérie DUCRET, Véronique DOURIAUD, comme agents recenseurs et allouer les montants nets de 550 € pour les enquêtrices, 250 € pour la coordinatrice par 9 voix pour, 1 abstention : Mme Brigitte ROZ-BRUCHON, 1 voix contre : M. Patrick HALTER.

4 – Demande de subvention communale de l'intermède du Jura

Monsieur le Maire propose d'encourager ce nouveau commerce ambulant, présent à Conliège tous les jeudis par une subvention communale qui pourra être doublée par les fonds européens.

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 250 € à l'intermède du Jura par 10 voix pour et 1 abstention : M. Georges LAMBERT

5 – Participation de la commune au projet du « cluster » de JURATRI

M. le Maire présente le cluster, pépinière d'entreprises, installé à CONLIEGE dans les locaux de JURATRI. Société Coopérative d'Intérêt Collectif le Clus'ter a pour finalité de favoriser le développement de l'emploi sur le bassin lédonien en particulier et le Jura de manière générale.

M. le Maire propose d'intégrer le collège des collectivités territoriales par la souscription de 20 parts (minimum requis) de 50€, soit 1000€

Le conseil municipal, après délibération, approuve l'adhésion au Cluster par 9 voix POUR, et 2 abstentions : Mme Brigitte ROZ-BRUCHON et M. Georges LAMBERT.

6 – Compte-rendu de la commission « communication »

M. Jean-Louis LEMARCHAL rend compte du bulletin municipal, dont la distribution est prévue le 20 décembre 2017.

7 – Le point sur les travaux

Colette GUILLEMAUT présente les différents travaux effectués par les employés communaux au cours du mois passé notamment l'enlèvement des pierres sur le parking BOLARD avec l'aide bénévole de la famille MORET du GAEC de l'éperon, l'élagage de tous les arbres et divers travaux de bricolage.

Il faut noter aussi l'embauche de M. Matthieu ROUSSEL en remplacement de M. Pascal BAUD en congé maladie.

8 – Le point sur les projets

Michèle ANTOINE fait le point sur les projets en cours et les travaux d'urgence :

EGLISE NOTRE DAME : Les travaux d'urgence sont abandonnés vu le coût (18000€) et la réalisation des travaux de réfection prévue très prochainement

SECURISATION DE LA TRAVERSE DE CONLIEGE : Après réflexion, la commission abandonne l'idée de la réalisation d'un plateau ralentisseur bruyant et coûteux pour s'orienter vers l'installation de deux feux intelligents, un vers la croix de mission, l'autre à proximité du Saugeois. Un devis doit nous être envoyé par le société Girod.

VEHICULE C15 : Prévoir l'achat d'un véhicule d'occasion, si celui-ci ne passe pas au contrôle technique (forte probabilité).

INFORMATISATION : Prévoir pour 2018 l'informatisation du cimetière et la dématérialisation de certaines opérations comme les délibérations.

Elle indique que le parking BOLARD sera bientôt éclairé, les travaux sont pratiquement terminés.

9 – Ecole : organisation des rythmes scolaires après la décision du conseil d'école.

Le conseil municipal avait opté pour le maintien des 4.5 jours d'école par semaine avec le maintien de TAP de qualité.

Le conseil d'école du 14 novembre a décidé également à l'unanimité le maintien de l'organisation des rythmes scolaires sur 4.5 jours par semaine avec 5 matinées d'apprentissage.

Monsieur le maire se félicite de cette décision en rappelant que cette organisation est bénéfique pour les enfants (apprentissage et rythmes biologiques) et que la France est le seul pays en Europe a proposé une semaine d'école en 4 jours. La plupart des pays Européens étant sur la tendance de 5 jours pleins.

10 – Relance des jeux inter-Vallière

Michèle Antoine rend compte de la réunion proposée par M CHAVON à Perrigny avec les communes de Montaigu, Pannessières, Revigny et Briod.

Pour assurer la reprise pérenne de cette manifestation, il est proposé d'inclure 2 conseillers par commune dans le conseil d'administration élargi et collégial. (plus Publy)

Le conseil municipal donne son accord.

11 – Nomination d'un suppléant pour la gestion de la régie

La régie communale est gérée par Dominique Pernot secrétaire de Mairie.

A la demande du trésorier il a été décidé de nommer un suppléant pour la gestion de celle-ci. APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de nommer Colette GUILLEMAUT comme suppléante pour la gestion de la régie municipale.

12 – Présentation du nouveau contrat de foretage pour de la carrière de Briod.

Les différents sondages effectués par les Carrières jurassiennes qui gèrent la carrière située à Briod sur des parcelles (ZC12 et ZD7) appartenant à la commune de Conliège s'étant révélés positifs, la Société des Carrières Jurassiennes a proposé à la commune un nouveau contrat de foretage.

Monsieur le maire présente les grandes lignes de ce nouveau contrat de foretage qui prévoit notamment pour un contrat de 30 ans une estimation de 3 millions d'euros de revenus pour la commune et un don annuel de 150 tonnes de matériaux par an. Ce qui constitue un apport non négligeable dans les revenus de la commune.

Ce nouveau contrat entraîne une révision partielle du PLU de la commune sur ces 2 zones.

Le conseil municipal approuve cette présentation et autorise M. le maire à poursuivre cette opération.

13 – Le point sur les travaux à l'église Notre-Dame

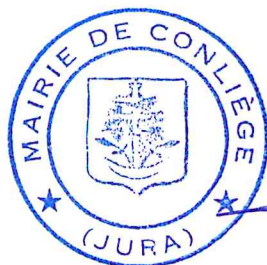
La charpente de l'église Notre-Dame nécessite des travaux importants. Il avait été prévu des travaux provisoires mais compte tenu des délais trop courts de l'impossibilité de financement de la DRAC pour cette opération nous avons abandonné ce projet. La commune élaborera un projet définitif de restauration de la charpente dès le début de l'année 2018.

14 – Questions diverses

TELETHON 2017 : Monsieur le maire rappelle que le VTT Conliège participe au TELETHON 2017 et qu'il sera de passage le samedi 9 décembre vers 17h15 place de la mairie pour récupérer vos dons.

Frais de scolarité : le conseil municipal rappelle que la mairie ne prendra plus en charge les frais de scolarité pour les enfants de Conliège s'inscrivant dans d'autres écoles à l'extérieur de la commune.

La séance est levée à 22 H 30



Le Maire

Roger Rey